

Le risque de crédit bancaire : Quels déterminants de défaillance des entreprises marocaines ?

Bank credit risk: What are the determinants of failure of Moroccan companies?

Auteur 1 : ER RACHIDI Oumaima,

Auteur 2 : AIT BIHI Abdelhamid,

ER RACHIDI Oumaima

Doctorante Ecole Nationale de Commerce et de Gestion- Agadir

Université Ibn Zohr Laboratoire de recherche en Entrepreneuriat, Finance et Audit

LAREFA Maroc

oumaima.errachidi@edu.uiz.ac.ma

AIT BIHI Abdelhamid

Enseignant chercheur Ecole Nationale de Commerce et de Gestion- Agadir

Université Ibn Zohr Laboratoire de recherche en Entrepreneuriat, Finance et Audit

LAREFA Maroc

a.aitbihi@uiz.ac.ma

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : ER RACHIDI.O & AIT BIHI.A (2020), « Le risque de crédit bancaire : Quels déterminants de défaillance des entreprises marocaines ? », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 3 » pp: 147-171.

Date de soumission : Novembre 2020

Date de publication : Décembre 2020

DOI : 10.5281/zenodo.5535811



Copyright © 2020 – ASJ



Résumé

Parmi les risques majeurs qu'envisagent les banques, au Maroc ou dans tout autre pays, le risque de défaut des emprunteurs reste le plus important.

L'objet de cet article est de déterminer les causes de défaillance des emprunteurs « entreprises » après l'octroi de crédit. Le cadre théorique, riche et abondant, met en évidence un ensemble de facteurs économiques, financiers, stratégiques et managériaux dont la pertinence dépend du cadre théorique présenté.

D'un point de vue empirique, en utilisant la méthode Delphi, cette recherche a permis d'avoir des résultats concluants. En effet, dans un contexte marocain et à travers l'analyse des entretiens avec les experts, le processus de défaillance reste identique pour la majorité des entreprises quelque soit l'âge de ces dernières. Les principaux déterminants de la défaillance après l'octroi de crédit sont principalement la baisse d'activité, les problèmes de management et la mauvaise organisation de l'entreprise

Mots clés : Défaillance des entreprises, banque, risque de crédit, risque de défaut.

Abstract

Among the major and most important risks that the banks, in Morocco or in any other country, suffer from is the risk of default of borrowers.

The purpose of this article is to determine the causes of default of companies after credit has been granted. The rich and abundant theoretical framework highlights a set of economic, financial, strategic and managerial factors which the relevance depends on the theoretical framework presented.

From an empirical point of view, and by using the Delphi method, this research has led to conclusive results. Indeed, in a Moroccan context and through the analysis of interviews with experts, the failure process remains the same for the majority of companies regardless of their age. The main determinants of credit default are mainly business decline, management problems and poor organization of the company.

Keywords: Business failure, bank, credit risk, risk of default.

Introduction

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, plusieurs études et théories ont considéré le risque de crédit comme l'un des risques principaux auxquels sont confrontées les banques. Ce dernier se traduit principalement par l'incapacité d'un débiteur à honorer, partiellement ou totalement, ses dettes à l'échéance.

Selon Faye¹ (1993), le risque de crédit est le risque de perdre tout ou partie des créances au cas où l'emprunteur se révèle incapable à honorer ses engagements. Ce risque se décompose sur trois axes : le risque de défaut qui intervient lors de manquement ou de retard de l'emprunteur à payer le montant principal et/ou des intérêts de sa dette, le risque de taux de recouvrement en cas de défaut et le risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit. Notre étude s'intéresse au risque de défaut.

La gestion du risque de crédit est l'ensemble des décisions qui doivent être prises et mises en place pour améliorer le profil rentabilité-risque. Plus particulièrement, afin d'éviter le non-remboursement de crédit, la banque va faire deux choses : tout d'abord, elle effectue une analyse des dossiers de crédit à travers un outil de « scoring » qui lui permet de limiter les risques de non-remboursement. Aussi, elle implique une analyse des risques et exige des garanties et une rémunération aux demandeurs des prêts. Ensuite, et après octroi de crédit, la banque assure un suivi de l'état financière de l'emprunteur.

Cependant, plusieurs entreprises font défaillance après l'octroi du crédit sachant qu'elles étaient considérées comme solvables au moment de la signature du contrat de crédit.

Dans un contexte marocain, le risque de défaut est au cœur de la préoccupation bancaire. Le rythme de progression des crédits octroyés aux entreprises a reflété une accélération de 5,6 % et le montant global de créances en souffrance (sinistralité) a augmenté de 7,5 % en 2019 contre 7,3 % en 2018.² Les incertitudes ont augmenté avec la crise « COVID-19 » (année 2020).

¹ FAYE Jean François, 1993, « Comment gérer les risques financiers », édition « Tec & Doc ».

² Extrait du mot du Wali de Bank Al Maghrib M. Abdellatif JOUAHRI

La question centrale de notre recherche est la suivante : Quelles sont les facteurs déterminants de la défaillance des entreprises marocaines après octroi de crédit ?

Cette problématique suscite un intérêt théorique très important. Globalement, le cadre théorique présente quatre approches principales : économique, financière, stratégique et managerielle. L'approche économique distingue deux aspects, macro et micro économiques. Selon Keynes (1937), l'aspect macroéconomique de la défaillance est la capitalisation mais selon l'aspect microéconomique, la défaillance est liée à la notion de l'entreprise marginale. L'approche financière et comptable repose principalement sur l'analyse des coûts de faillite comme l'explique Modigliani et Miller (1958). Cela étant, on trouve l'approche stratégique qui s'intéresse aux facteurs internes et externes de l'entreprise. Enfin, l'approche organisationnelle et managerielle attribue la notion de défaillance à l'environnement et le comportement du dirigeant (Florence, 1949), à la qualité de gestion (Phillips, 1962) et le mode organisationnel (Lawrence and Lorsch, 1967).

Dans la pratique, les banquiers octroient des crédits aux entreprises sans avoir une connaissance préalable des risques qui peuvent survenir. A cet effet, la banque doit évaluer chaque emprunteur par des mesures précises, à la fois qualitatives et quantitatives, afin d'éviter le risque de non-remboursement.

Afin de répondre à cette problématique, nous allons, dans un premier lieu, présenter une synthèse de la revue de littérature afin d'identifier les principales approches de la notion de défaillance d'un point de vue économique, financier, managérial et stratégique.

Puis, dans un deuxième lieu, nous allons présenter la méthodologie adoptée la « méthode Delphi » basée sur une enquête auprès des experts en matière de risque de crédit.

Enfin, en troisième lieu, nous présenterons les principaux résultats de notre recherche.

1. Revue de littérature :

La notion de défaillance d'entreprise est un terme qui recouvre des réalités diverses et regroupe plusieurs champs disciplinaires à savoir : la finance d'entreprise, le droit, la gestion et la statistique (Walsh and Cunningham, 2016).

D'un point de vue juridique, la défaillance d'une entreprise est un événement qui signifie la cessation de paiement ou l'insolvabilité d'un client. Selon La Bruslerie (1991), ces deux termes définissent une entreprise défaillante. Le risque de défaut peut être considéré comme un mécanisme constitué de deux étapes. Dans une première phase, l'entreprise ne rembourse plus ou choisit de reporter le paiement. À ce stade, l'entreprise peut, soit s'engager dans des négociations informelles de restructuration (extrajudiciaires) avec ses créanciers, soit procéder officiellement à une faillite. Dans une deuxième phase, et à condition d'avoir opté pour une restructuration extrajudiciaire, le processus de négociation peut réussir ou échouer (Blazy, Martel and Nigam, 2014). Dans le cas où le client est défaillant, la banque trouve une difficulté pour recouvrer ses ressources voire même ne les récupère pas.

Dans cette section, nous analyserons les différentes approches de la notion de défaillance à savoir : l'approche économique, financière, stratégique, organisationnelle et managériale.

1.1. Approche économique :

La perspective la plus générale combine les aspects macro-économiques et micro-économiques, qui se réfèrent généralement à l'analyse de la firme (Malécot, 1991). Sur le plan macro-économique, Schumacher (1973), Jeffrey (2010), Keynes (1937) et Samuelson (1939) ont fondé l'analyse de la défaillance sur le rôle de la capitalisation, de la consommation, de la masse monétaire, du taux d'intérêt et de l'écart entre la production et la demande.

En effet, selon Keynes, la surproduction cause une chute des prix, ce qui conduit les entreprises à limiter voire cesser leur production, qui entrainera la baisse du niveau d'emploi et de la consommation des ménages et donc peut impliquer la défaillance des entreprises.

Faisant suite à cette analyse, Samuelson a étudié l'impact de l'investissement sur les facteurs économiques à travers deux phénomènes : le premier est le multiplicateur d'investissement et

le deuxième est l'accélérateur³. En général, si la demande augmente, l'entrepreneur va augmenter ses investissements d'une manière plus importante et inversement, si la demande baisse cela entraînera une cession des investissements et donc une augmentation du taux de défaut des entreprises.

Quant au taux d'intérêt, il est dépendant de l'offre et de la demande de la monnaie. Plus les agents vont demander du liquide, plus le taux d'intérêt va augmenter et dépasser l'efficacité marginale du capital, ce qui va freiner les investissements et donc impliquer des faillites.

Parmi les premières études empiriques qui rejoignent ce qu'on a dit par rapport à la défaillance et l'impact des variables économiques, on trouve l'analyse discriminante multivariée⁴ « Fonction Z » développée par Altman (Altman, 1968). Ce dernier a étudié l'évolution du taux de faillite des entreprises américaines, à partir des données trimestrielles, afin d'établir des relations entre les faillites et les variables macroéconomiques comme l'activité économique (le PIB et les profits des entreprises), l'évolution des conditions monétaires et de crédit ainsi que l'évolution des attentes d'investisseurs (l'évolution de l'indice boursier S&P 500⁵).

Aussi, la politique industrielle⁶, l'attitude des pouvoirs publics et le soutien fourni aux entreprises en difficulté sont des facteurs environnementaux déclencheurs de la défaillance des entreprises. En effet, la politique industrielle basée sur les investissements simultanés réalisés par des sociétés concurrentes, peuvent entraîner un excès de capacité de production au sein d'une industrie et par conséquent, pousser certaines entreprises exerçant d'autres activités complémentaires à abandonner une partie de leur capacité de production ou même à faire faillite⁷.

³ La théorie de l'« Oscillateur de Samuelson » : un modèle qui combine l'effet d'accélération et l'effet de multiplication. Il s'agit d'une dynamisation du modèle keynésien qui introduit un décalage d'une période dans la fonction de consommation.

⁴ Un modèle de notation permettant d'examiner la relation entre les entreprises défaillantes et l'activité économique

⁵ Un indice boursier qui regroupe les 500 meilleures entreprises américaines cotées en bourse de New York.

⁶ Toute politique influant sur l'évolution de l'industrie.

⁷ Commission Economique pour l'Afrique (2006), Perspectives théoriques de la politique industrielle, Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique, Addis Abeba, pp. 29-62.

Par ailleurs, dans certains pays, des systèmes bancaires ont développé des procédures spécifiques de partage du risque de perte en capital, avec l'existence des institutions publiques, parapubliques, coopératives ou professionnelles, spécialisées dans les prêts à long terme dans l'industrie et dans les prêts aux PME. Ces institutions offrent aux banques commerciales des garanties de répartition du risque de perte en capital, des promesses de soutien étatique, assorties d'une expertise financière qui permettront aux entreprises en difficulté de survivre (Rivaud Danset, 1991).

Sur le plan micro-économique, la théorie classique relie la défaillance à la notion d'« entreprise marginale » qui ne détient pas les capacités suffisantes pour vendre ses marchandises afin de couvrir ses coûts. Cette dernière sera condamnée à faire des pertes et finalement à disparaître (Coulibaly, Aly Diadjiry, 2004). Les partisans de cette théorie expliquent la défaillance des entreprises selon deux aspects.

Le premier aspect est relatif à l'incertitude du profil de l'entrepreneur, à la concurrence accrue et au degré d'aversion au risque.

Le deuxième aspect est relatif à l'impact des grands investisseurs et/ou producteurs sur les plus petits, c'est-à-dire lorsque les plus puissants investissent leurs capitaux dans les inventions et les nouveaux procédés, les petits capitalistes ne peuvent pas suivre la tendance et donc ils finissent par disparaître (Aazzab et Benzaouagh, 2017).

Cette théorie est une représentation limitée de la situation de la firme et de son environnement, ce qui a amené à l'introduction d'un nouveau courant qui est le néo-classique. Ce dernier intègre la situation de concurrence pure et parfaite (Gagey, Rey and Gagey, 1986), la rotation des agents (Laville and Laville, 2000) et la maximisation des profits (Pyatt, 1971).

Fama (1980) présume que les conflits d'intérêts et les asymétries d'information liés aux relations contractuelles entre les dirigeants et les actionnaires peuvent générer des coûts d'agence. Les partisans de la théorie d'agence⁸ et la théorie des droits de propriété⁹ (Charreaux, 2000), estiment que les causes de défaillance sont liées au dysfonctionnement des

⁸ Basée sur deux caractéristiques principales : c'est une relation de délégation et elle suppose une asymétrie d'information

⁹ Cette théorie montre comment les droits de propriété agissent sur les comportements individuels et sur l'efficacité des systèmes économiques.

relations contractuelles entre les agents individuels. A cet effet, la faillite peut se comprendre comme un transfert de propriété des actionnaires vers les créanciers (Guilhot, 2000).

En effet, l'asymétrie d'information donne naissance à deux problèmes majeurs : la sélection adverse et l'aléa moral. La sélection adverse ou l'anti-sélection est la situation dans laquelle l'emprunteur cache à son prêteur des informations sur la rentabilité de son projet avant la conclusion du contrat. L'aléa moral, quant à elle, caractérise la situation d'incertitude entre les deux parties mais après l'obtention du prêt. Dès lors, le prêteur se trouve face à une situation complexe où il sera obligé d'accorder un crédit à une clientèle qu'il ne maîtrise pas parfaitement et donc il sera amené à se protéger contre le risque de défaut en augmentant le taux d'intérêt. En revanche, cette augmentation chasse les bons emprunteurs et attire les mauvais emprunteurs aux projets les plus risqués (Stiglitz and Weiss, 1981), ce qui peut expliquer l'augmentation de défaillance des entreprises.

1.2. Approche financière et comptable :

L'évaluation du risque de défaut a trouvé son origine dans l'analyse des coûts de faillite qui a été introduite par Modigliani et Miller (1958). Leur approche a été fondée sur deux hypothèses majeures : un monde sans impôt et sans dette risquée, c'est à dire sans aucune incidence sur la valeur de la firme. En 1963, ces auteurs ont modifié l'hypothèse relative à l'impôt où l'impôt sur les sociétés n'est plus nul (Modigliani and Miller, 1963). Plus l'endettement s'accroît, plus la dette devient risquée, le taux de rentabilité exigé par les créanciers augmente et donc la valeur de la firme s'accroît. A un moment donné, la montée du risque va engendrer des coûts supplémentaires nommés les « coûts de faillite ». La prise en compte du levier fiscal montre que le coût moyen pondéré est une fonction monotone décroissante de l'endettement.

Bordes et al. (1991) distinguent une corrélation positive entre le taux de défaillance et le ratio dettes sur production en précisant que la situation d'illiquidité est liée à un déséquilibre temporaire de la trésorerie, contrairement à la situation d'insolvabilité, qui est liée à une rentabilité insuffisante de l'investissement. Par ailleurs, plusieurs auteurs ont liés la notion de défaillance à la hausse des taux d'intérêt plutôt qu'à la hausse de l'endettement (Beaver, 1966; Bardos, 1995; Blazy, 2000). Le diagnostic financier du risque de défaillance est donc élaboré à partir des ratios financiers de liquidité, de rentabilité et de structure/d'équilibre.

Aussi, les difficultés d'exploitation et la hausse de l'endettement conduisent à une dégradation des performances et une fragilisation de l'entreprise. Au moment où l'endettement n'est plus maîtrisé, l'entreprise risque de faire faillite et passer à l'étape de redressement judiciaire (Beaver, 1966 ; Altman, 1968 ; Malécot, 1991).

De ce constat, l'analyse de défaillance d'une entreprise passe tout d'abord par la faiblesse économique, ensuite par la détresse financière qui est circonscrite dans la trilogie : structure financière, liquidité et rentabilité et enfin par la faillite juridique.

Enfin, un niveau élevé de ressources financières (fonds propres et dettes à long terme) et une maîtrise de certains paramètres peut protéger l'entreprise du risque de défaut (Levratto, 2013).

1.3. Approche stratégique :

L'approche stratégique attribue la défaillance aux facteurs internes et externes de l'entreprise. A cet effet, si la confrontation des forces/faiblesses et des opportunités/menaces est défavorable, l'entreprise sera amenée à disparaître (Keasey and Watson, 1987).

En effet, afin de déterminer les causes de défaillance, plusieurs auteurs se sont appuyés sur la fameuse matrice de Porter (1986), qui relève les différentes forces auxquelles l'entreprise est confrontée (Crutzen and Caillie, 1976).

D'autres travaux s'intéressent à l'analyse « dépendance/volatilité » des PME (Christophe and Franck, 2008). Ce modèle d'analyse a été développé par Marchesnay (1987), il consiste à identifier trois risques spécifiques : le risque de dépendance technologique, le risque de dépendance commerciale et le risque de volatilité technologique. Selon lui, la prise en compte de ces risques permet de faire le bon choix quant aux options stratégiques.

1.4. Approche organisationnelle et managerielle :

Les approches organisationnelles et stratégiques relèvent de plusieurs facteurs explicatifs de la défaillance, qui peuvent être mis en exergue dans les axes suivants :

- ***L'environnement et le comportement du dirigeant*** : ces facteurs ont apparu dans les années 40, ils émanent du courant behaviouriste et comportemental. Certains auteurs

mettent en évidence les qualités personnelles d'un dirigeant qui peuvent être la cause principale de défaillance d'une entreprise (Florence, 1949). D'autres travaux, comme ceux de March et Simon (1948), ont introduit de nouveaux aspects tels que l'environnement et la psychologie du dirigeant (Bowen and Siehl, 1997). Par ailleurs, Campbell met en avant des variables subjectives comme les aspects d'ordre moral et caractériel (Miljus et al., 1971). En plus de ses variables, on trouve la concurrence, l'expérience antérieure, les ressources et l'apprentissage de l'entreprise (Thornhill and Amit, 2003), ainsi que la relation entre l'âge de l'entreprise et la faillite éventuelle de cette dernière (Pompe and Bilderbeek, 2005).

- **Le processus et la qualité de gestion** : plusieurs études, consacrées aux petites et moyennes entreprises, ont liées le niveau de rationalité du dirigeant aux causes principales de l'échec d'une entreprise (Phillips, 1962). Ainsi que le savoir-faire, l'analyse du marché, les techniques de prévision, de planification et de contrôle sont considérées des déterminants non négligeables de la défaillance (Papadakis, Lioukas and Chambers, 1998).
- **Le mode organisationnel** : l'adaptation à la complexité de l'environnement constitue un critère primordial pour la survie d'une entreprise. En effet, le choix du type d'organisation doit prendre en considération les conditions du marché et les variables économiques pour faire face aux changements créés par la science et la technologie (Lawrence and Lorsch, 1967).

2. Méthodologie :

Ce travail vise à identifier les déterminants de défaillance des entreprises dans le secteur bancaire. Nous cherchons à collecter les informations et les données qui sont considérées en tant que réponses à notre problématique. L'objectif principal est de voir s'il y a lieu d'une convergence éventuelle dans les avis des experts.

Dans ce contexte seule l'interrogation des experts et spécialistes en matière de gestion de risque de crédit bancaire, permet de répondre aux besoins de notre enquête. Cette démarche pourrait créer des problèmes de validité interne dans la mesure où les répondants peuvent ne pas divulguer réellement ce qu'ils pensent. Afin de faire face à ce dilemme, il est important de

donner aux personnes interrogées la possibilité de revenir sur leurs propos en les amenant à se prononcer par rapport à une opinion de groupe (Jones et Xiao, 2004).

A cet effet, la méthode utilisée pour répondre à notre problématique est « la méthode Delphi ». Cette méthode a été développée dans les années 50 par Olaf Helmer (Maleki, 2009) et conduite par la « RAND Corporation¹⁰ », elle est une démarche systématique de type qualitatif, qui consiste à interroger les experts exprimant leur point de vue sur un sujet particulier et ce, à travers un questionnaire (Ieroncig, 1983) faisant appel aux jugements intuitifs de ces experts. Selon John & Hunter (1995), cette méthode est un outil utilisé lorsqu'une décision est requise mais les données empiriques sont limitées ou contradictoires.

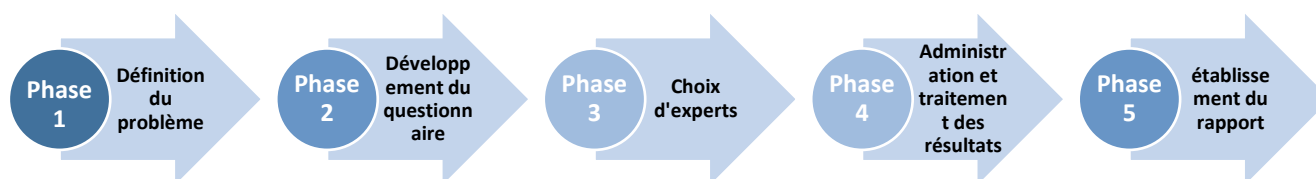
L'échantillon des experts est constitué d'une dizaine de personnes voire parfois des centaines, ces derniers sont invités à des tours (minimum deux tours), où ils se positionnent par rapport à une question en fonction des réponses obtenues des autres participants. La validité des résultats de la méthode Delphi repose sur les trois caractéristiques suivantes :

- ***L'anonymat des experts*** : les experts sont tenus de garder leur anonymat pour avoir un jugement indépendant et éviter les biais d'auto-modération.
- ***La rétroaction de l'information*** : à chaque étape, le modérateur doit présenter aux participants les résultats du groupe pour qu'ils puissent se situer par rapport à l'opinion générale. Cette étape permet d'identifier les convergences d'opinions des participants.
- ***Les statistiques des groupes et le processus de feedback contrôlé*** : c'est une appréciation quantitative des réponses obtenues qui seront transformées par la suite en données statistiques.

La méthode Delphi comprend une succession des étapes (Humphrey-Murto et al., 2020), à savoir :

¹⁰ "RAND Corporation", fondée en 1948 par la Douglas Aircraft Company pour conseiller l'armée américaine, est une institution américaine de conseil et de recherche qui se donne pour objectif d'améliorer la politique et le processus décisionnel par la recherche appliquée et l'analyse stratégique

Figure N°1 : La démarche de la méthode Delphi



Source : Michel Gobet (1983) « Méthode des scénarios »

- ***La définition du problème :***

L'étude théorique permet de répondre à la question principale relative à un sujet particulier et de mettre en évidence les limites des recherches réalisées et des résultats obtenus au fil des temps.

- ***Le développement du questionnaire initial :***

Etablir la première version du questionnaire qui sera basée sur les données de la littérature et décrire les éléments sélectionnés pour constituer cette enquête.

- ***La sélection des participants « Experts » :***

Le choix des participants dépend principalement de leurs savoirs, leurs compétences et leurs expertises. Ces derniers doivent être des profils diversifiés mais répondant aux critères de la même thématique.

- ***L'administration et le traitement des résultats :***

Dans un premier temps, les experts reçoivent la première version du questionnaire qui comprend des points précis. Dans un deuxième temps, les résultats obtenus de cette étape sont exprimés en synthèse. Une deuxième version du questionnaire est réalisée sur la base des résultats obtenus, qui permettra de réduire les positions contradictoires.

Lors du deuxième tour, les participants reçoivent les résultats du groupe pour revoir leur réponse et justifier leur position. Comme le rappelle G. DUCOS (1983) : « on promet à chaque expert une prime de dédommagement et on lui demande de ne répondre qu'aux questions où il s'estime le plus compétent ou, ce qui est mieux, d'évaluer son propre niveau de compétence ». Il s'agit alors de traiter les résultats obtenus et formuler à nouveau une synthèse.

- ***La rédaction du rapport :***

A l'issue de la méthode Delphi, un rapport synthétique constitue la phase finale de cette démarche. Ce rapport est présenté à un nombre restreint des experts qui permettra de clôturer la discussion de groupe.

Depuis l'introduction de la méthode Delphi, plusieurs schémas ont été développés. Certains de ces schémas ont été critiqués pour le manque de précision de définitions fournies (Schmidt et al., 2001). Schmidt est l'un des premiers auteurs à proposer une procédure de conduite de la méthode Delphi. D'autres travaux ont mis l'accent sur l'importance du choix des experts et leur rôle important dans la validité de cette méthode (Okoli and Pawlowski, 2004). En se basant sur les travaux de ces auteurs (Humphrey - Murto et al., 2020), nous avons défini notre propre démarche présentée dans les étapes qui suivent.

2.1. Identifier les experts :

Notre sélection a été faite sur la base de 21 experts, occupant un poste de chargé des dossiers de crédit d'entreprises et/ou chargé des entreprises en difficulté et disposant d'un minimum de 5 ans d'années d'exercice de profession dans le secteur bancaire, du savoir-faire, de compétences et de connaissances nécessaires pour répondre à cette enquête. Cette sélection a été composée des :

- | | | |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| ● Analystes d'affaires | ● Moniteurs Pro-entreprise | ● Responsables d'engagement |
| ● Directeurs d'agence | ● Responsables risques | ● Chargés d'affaires |

2.2. Etablir une pré-liste des informations objet de sujet :

Après avoir identifié les experts, nous avons établi une liste des questions faisant objet de notre enquête, et ce, en se basant sur des travaux de la littérature. Cette démarche nous permettra de respecter le déroulement de la méthode Delphi. En effet, nous regroupons l'ensemble des informations retenues au niveau du tableau suivant :

Tableau N°1 : Identification de la pré-liste d'information

Thèmes	Informations retenues
Dossier de crédit	- Conditions appliquées pour l'octroi de crédit. - Types de garanties demandées.
Profil du dirigeant	- Caractéristiques du dirigeant (Sexe, âge, niveau d'étude, type de formation, ...).
Profil de l'entreprise	- Caractéristiques de l'entreprise (Age, taille, forme juridique, secteur d'activité, ...).
Processus de défaillance	- Etapes de passage de l'état de bonne santé à l'état de défaut.
Causes de défaillance	- Causes de défaillance les plus fréquentes

Source : Le questionnaire établi (Annexe)

2.3. La conduite des entretiens :

Pour donner suite aux critères de conduite de la méthode Delphi, nous allons effectuer des entretiens avec les experts en un minimum de deux tours. Avant de passer au tour suivant, il est strictement obligatoire d'achever tous les entretiens et collecter toutes les réponses auprès des intervenants. Aussi, lors du recueil des réponses, aucun avis ou commentaire ne doit être fait vis-à-vis de l'expert interrogé. Cependant, nous pouvons demander sa justification lorsqu'il fournit :

- Soit une réponse qui diverge de celle fournie par l'ensemble du groupe.
- Soit une réponse qui est différente de celle fournie lors de l'entretien précédent.

Les éléments énoncés ci-dessus s'appliquent pour tous les entretiens successifs.

3. Résultats

3.1. Présentation et discussion des résultats :

Pour la première question relative au dossier de crédit (Cf. Annexe), l'ensemble des experts ont confirmé que les conditions d'octroi de crédit ne sont pas les mêmes appliquées pour tout type d'entreprise. En effet, chaque entreprise est différente de l'autre, nous pouvons dire que l'étude de chaque dossier suit presque le même cheminement d'analyse, à partir duquel on définit les conditions d'octroi de crédit. Quant aux garanties demandées, elles sont réparties en deux grandes familles :

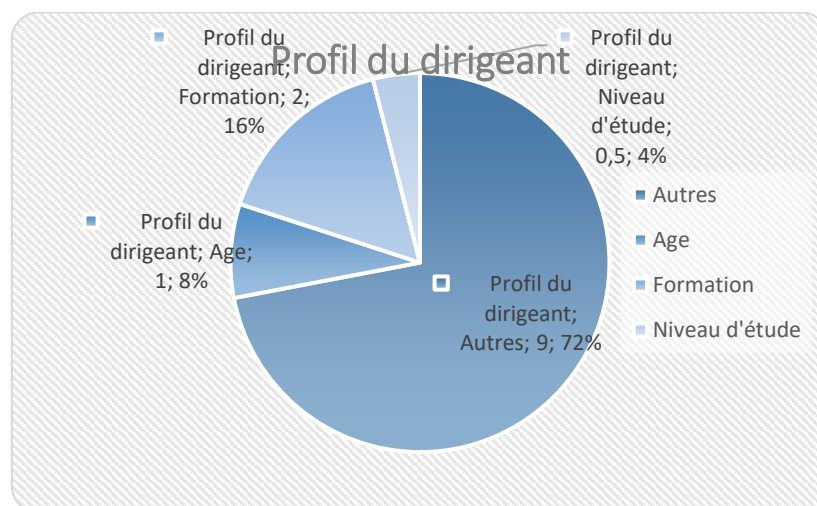
- Garanties personnelles :
 - Cautionnement.
 - Garantie à première demande.
- Garanties réelles :
 - Hypothèque immobilière.
 - Nantissement de fonds de commerce.
 - Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement.

En ce qui concerne le profil du dirigeant, comme présenté ci-dessous (Cf. Figure2), la majorité des réponses représente plus que 70% des experts qui ont choisi « autres », où ils ont proposé d'autres critères tels que :

- Le manque de créativité.
- La non-diversification des clients.
- La notoriété du dirigeant.
- Le nombre d'années d'exercice de l'activité.
- L'expérience professionnelle du dirigeant.

Ainsi, on trouve certains experts qui ont choisi le « type de formation » (16%) et d'autres l'« âge » (8%) comme une caractéristique du dirigeant à travers laquelle l'entreprise peut faire défaut.

Figure N°2 : Critères déterminants de défaillance des entreprises - Profil du dirigeant

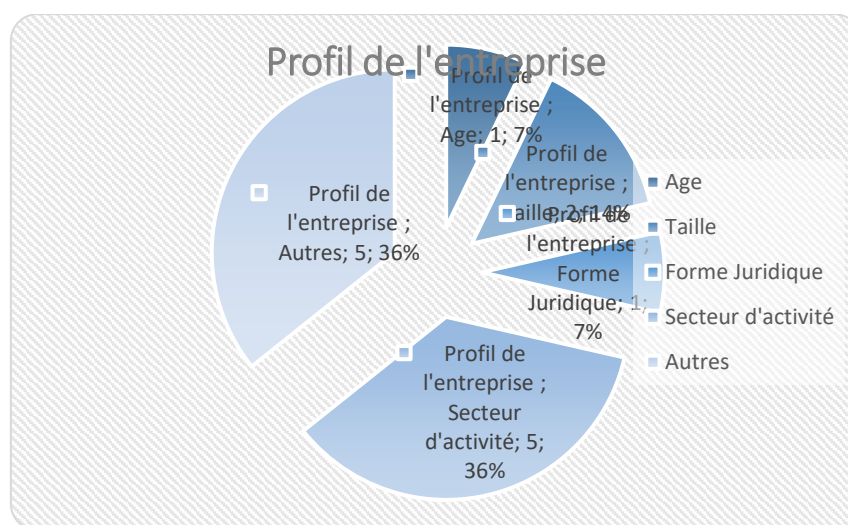


Source : Le questionnaire établi

Par ailleurs et contrairement à ce que d'autres études ont démontré, la totalité des avis ont confirmé que le profil d'un jeune dirigeant ne constitue pas un critère de défaillance de l'entreprise car son âge est important dans le sens où on définit le niveau d'expérience, mais l'âge seul ne peut pas définir si une affaire doit réussir ou faillir.

Quant au profil de l'entreprise (Cf. Figure3), le « secteur d'activité » et d'« autres » aspects représentent ensemble 72% des réponses, dont 32% ont proposé d'autres critères explicatifs de défaillance tels que la solvabilité, la mauvaise gestion/organisation, le manque d'innovation, la cyclicité de l'activité, la stagnation sans recherche de nouveaux produits/marchés et la conjoncture économique. Suivi de 14% des réponses qui correspondent à la « taille » de l'entreprise et en dernier rond on trouve l'« âge » et la « forme juridique » avec 7% des réponses chacune.

Figure N°3 : Critères déterminants de défaillance des entreprises-Profil de l'entreprise



Source : Le questionnaire établi

Ensuite, nous avons posé une question ouverte relative au processus de la défaillance et nous avons remarqué que plusieurs experts ont présenté les signes suivants qui expliquent le passage de l'état de bonne santé à l'état de défaut et sont :

- La baisse d'activité ;
- La baisse de rentabilité ;
- Le resserrement de la trésorerie ;
- La dette vis-à-vis des tiers ;
- La cessation de paiement ;
- La cessation d'activité ; et
- La liquidation judiciaire.

Cela dit, nous constatons que le processus de défaillance diffère d'une entreprise à une autre et donc les entreprises n'entrent pas dans le processus de défaillance pour les mêmes raisons (Thornhill and Amit, 2003).

Enfin, la dernière question qui traite des causes de défaillance, nous avons demandé aux experts de classer les dix causes proposées selon un ordre croissant de la plus au moins importante. En effet, plus que 60% des experts ont fourni le classement ci-dessous, tandis que 40% ont accordé un classement totalement différent.

En ce qui concerne la réduction d'activité, les problèmes de management, la mauvaise organisation et le décès ou maladie du gérant, ceux-ci ont formé le classement collectif des experts. La divergence a été remarquée au niveau des 6 dernières réponses et qui seront pris en considération lors de notre deuxième entretien.

Tableau N°2 : Classement des causes de défaillance

Réduction d'activité	1
Problèmes de management	2
Mauvaise organisation de l'entreprise	3
Décès ou maladie du gérant et/ou propriétaire	4
Manœuvres	5
Problèmes sociaux interne à l'entreprise	6
Réduction des marges et de la rentabilité	7
Défaillance des clients importants	8
Allongement imposé des crédits client	9
Suppression des concours bancaires et facilités de caisse	10

Source : Le questionnaire établi

3.2. Synthèse :

Les résultats montrent que les experts se mettent d'accord sur un certain nombre de points et divergents sur d'autres tel qu'expliqué au niveau des commentaires susmentionnés.

Pour récapituler, en ce qui concerne la garantie, cette dernière est une finalité qui permet d'améliorer le score d'un dossier par rapport à un autre. Aussi, des préjugés font croire que les jeunes sont plus défaillants mais ce n'est pas un fait, l'entreprise jeune peut être plus vulnérable au choc de trésorerie que les plus anciennes.

Ensuite, les critères relatifs au profil de l'entreprise qui expliquent la défaillance peuvent être dépendants du contexte, à titre d'exemple : nous vivons actuellement une crise sanitaire du COVID-19 qui a impacté gravement le secteur touristique, ce qui fait de lui un secteur très risqué.

Par ailleurs, il n'existe pas de processus uniforme de défaillance car il dépend de l'origine (demande, marché, concurrence, offre, organisation, associés, trésorerie, coût de revient, etc...).

Cependant, plusieurs signaux peuvent alerter de la défaillance comme la dégradation du chiffre d'affaires, les problèmes internes, les conflits d'intérêts, etc.

Conclusion

En guise de conclusion, la détermination des causes de défaillance des entreprises, après octroi de crédit, est une nécessité quant à la gestion du risque de crédit dans le secteur bancaire. En effet, plusieurs études empiriques ont été réalisées et sont basées sur des aspects quantitatifs mais peu qui ont pris en considération les aspects qualitatifs.

Dans cet article, notre intérêt a porté sur l'identification des déterminants explicatifs de défaillance des entreprises marocaines dans le secteur bancaire. Nous avons choisi une méthodologie basée sur des données qualitatives permettant d'éclaircir et de compléter les données quantitatives qui seront confirmées d'une manière statistique.

La méthode Delphi, sur laquelle repose notre enquête, a été fondée sur la base des aspects théoriques qui nous ont permis d'identifier et de collecter, à travers les réponses des experts, un ensemble de données ainsi que de définir les points de convergence et de divergence sur plusieurs axes.

Enfin et à l'instar des réponses obtenues, lors du deuxième entretien, nous procéderons d'abord à certains changements sur le questionnaire que nous avons élaboré, puis nous analyserons toute information ou donnée communiquée mais non expliquée afin de demander aux experts de justifier leurs positions par rapport à ces informations.

ANNEXE

Questionnaire pour l'évaluation des indicateurs de causes de défaillance des entreprises marocaines dans le secteur bancaire

Nom & Prénom :

Anonyme :

Etablissement :

Poste :

Ville :

Questions adressées aux cadres bancaires chargés des crédits des entreprises :

Question 1 : Dossier de crédit :

- Est-ce que les mêmes conditions d'octroi de crédit sont appliquées pour tout type d'entreprises ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ?

.....

- Quel est le type de garanties demandées ?

.....

Question 2 : Profil du dirigeant :

- Quel(s) élément(s), selon vous, qui constitue(nt) un (des) critère(s) déterminant(s) dans la défaillance des entreprises ?

☐ Sexe

☐ Age

☐ Niveau d'étude

☐ Type de formation

☐ Autres :

.....

- Est-ce que les entreprises dirigées par les jeunes sont-elles souvent les plus aptes à se défaillir ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ?

Question 3 : Profil de l'entreprise :

Parmi les éléments suivants, quel est le(s) critère(s) déterminant(s) dans la défaillance de l'entreprise ?

☐ Age ☐ Taille ☐ Forme Juridique ☐ Secteur d'activité

☐ Autre(s) :

.....

Question 4 : Processus de défaillance :

- D'après vous, quelles sont les différentes étapes de passage de l'état de bonne santé à l'état de défaut (des premiers signaux aux critères de défaut) ?

-
-
-
-
-

Question 5 : Causes de défaillance :

- Selon vous, quelles sont les causes de défaillance les plus fréquentes pour les entreprises ? Classer par ordre croissant les causes que vous voyez les plus importantes : (de 1 à u10)

Réduction d'activité	☐
Réduction des marges et de la rentabilité	☐
Problèmes de management	☐
Manœuvres	☐
Mauvaise organisation de l'entreprise	☐
Décès ou maladie du gérant et/ou propriétaire	☐
Problèmes sociaux interne à l'entreprise	☐
Suppression des concours bancaires et facilités de caisse	☐
Défaillance des clients importants	☐
Allongement imposé des crédits client	☐

- Autres :

.....

BIBLIOGRAPHIE

Altman, E. I., (1968). "Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy". The Journal of Finance. 23(4), p. 589-609.

Aazzab, A et Benzaouagh, M., (2017). Défaillance d'entreprises : une revue de littérature théorique et empirique. Journal of business and economics. Vol 5 N°2.

Blazy, R., Martel, J., Nigam, N, (2014). "The choice between informal and formal restructuring: The case of French banks facing distressed SMEs", p. 17.

Bordes, C. et al., (1991). "The profitability of anticipated inflation in banking". Economics Letters, 37(1), p. 57-60.

Bowen, D. E. and Siehl, C., (1997). "The future of human resource management: March and Simon (1958) revisited", p. 8.

Charreaux, G., (2000). La théorie positive de l'agence : positionnement et apports. Revue d'économie industrielle, 92(1), p. 193-214.

Christophe, M. et Franck, G., (2008). Pratiques de prévention des risques professionnels dans les PME-PMI. Lavoisier.

Crutzen, N. et Caillie, D., (1976). L'enchaînement des facteurs de défaillance de l'entreprise : une réconciliation des approches organisationnelles et financières, p. 27.

Degos, J.-G. et Ben Hmiden, O., (2015). Le rôle et le pouvoir des agences de notation ont-ils changé au fil des accords de Bâle I, Bâle II et Bâle III. Revue d'économie financière, 120(4), p. 239.

Florence, P. S., (1949). "Revie". The Economic Journal, 59(235), p. 420-423.

Gagey, Frédéric, Rey, P. et Gagey, Frederic., (1986). L'économie expérimentale comme outil pédagogique : Élaboration d'un jeu d'initiation à la micro-économie. Revue économique, 37(1), p. 5.

Humphrey-Murto, S. et al. (2020). "The Delphi Method". *Academic Medicine*, 95(1), p. 168.

Jeffrey, P., (2010). "Historical paper: E. F. Schumacher's Small is Beautiful", *Proceedings of the Institution of Civil Engineers - Engineering Sustainability*, 163(2), p. 71-76.

Jones, J. and Hunter, D., (1995). "Consensus methods for medical and health services research". *British Medical Journal*, 311(7001), p. 376-380.

Keasey, K. and Watson, R., (1987). "Non-Financial Symptoms and the Prediction of Small Company Failure: A Test of Argenti's Hypotheses". *Journal of Business Finance & Accounting*, 14(3), p. 335-354.

La Bruslerie , H., (2014). *Analyse financière : Information financière, évaluation, diagnostic*.

Laville, Frédéric, (2000). *La cognition située : Une nouvelle approche de la rationalité limitée*. *Revue économique*, 51(6), p. 1301.

Lawrence, P. R. and Lorsch, J. W., (1967). "Differentiation and Integration in Complex Organizations". *Administrative Science Quarterly*, 12(1), p. 1-47.

Levratto, N., (2013). "From failure to corporate bankruptcy: a review". *Journal of Innovation and Entrepreneurship*, 2(1), p. 20.

Malécot, J.-F., (1991). *Analyses théoriques des défaillances d'entreprises : Une revue de la littérature*. *Revue d'économie financière*, 19(4), p. 205-227.

Maleki, K., (2009). Méthodes quantitatives de consultation d'experts : Delphi, Delphi public, Abaque de Régnier et Impacts croisés. Editions Publibook.

Miljus, R. C. et al., (1971). "Managerial Behavior, Performance, and Effectiveness". Industrial and Labor Relations Review, 24(3), p. 487.

Modigliani, F. and Miller, H. M. R., (1958). "The Cost of Capital, Corporation Finance and the Theory of Investment". The American Economic Review, 48(3), p. 261-297.

Modigliani, F. and Miller, H. M. R., (1963). "Corporate Income Taxes and the Cost of Capital: A Correction". The American Economic Review, 53(3), p. 433-443.

Phillips, J. D., (1962). "Review". Journal of the American Statistical Association, 57(297), p.251-253.

Pyatt, G., (1971). "Profit Maximisation and the Threat of New Entry". The Economic Journal, 81(322), p. 242.

Schmidt, R. et al., (2001). "Identifying Software Project Risks: An International Delphi Study". Journal of Management Information Systems, 17(4), p. 5-36.

Thornhill, S. and Amit, R., (2003). "Learning About Failure: Bankruptcy, Firm Age, and the Resource-Based View". Organization Science, 14(5), p. 497-509.

Walsh, G. S. and Cunningham, J. A., (2016). "Business Failure and Entrepreneurship: Emergence, Evolution and Future Research". Foundations and Trends in Entrepreneurship, 12(3), p. 163-285.